

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Pénéloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 18/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

Vente d'un lot à la SARL Audy et associés Expertise

Considérant que dans le cadre de la compétence développement économique, la communauté de communes Ussel Meymac Haute Corrèze a créé le parc d'activité économique du Bois Saint Michel à Ussel et à Saint-Angel.

Considérant que Haute Corrèze Communauté assure aujourd'hui la gestion de ce parc ainsi que la commercialisation des 25 lots. Il est rappelé que le prix de vente des terrains a été fixé entre 6 et 13 € / m².

Considérant que la SARL Audy & Associés Expertise (membre du Groupe LVDS) souhaite acquérir le lot n°2 d'une surface de 3 253 m². Son prix de vente est fixé à 13€ HT/m² soit un montant de 42 289 € HT.

Considérant que par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la vente du lot n°3 à la SAS Groupe LVDS, d'une surface de 3 285 m² pour un montant de 42 705 € HT. Le vice-président informe que le lot n°3 sera aussi acheté par la SARL AUDY & ASSOCIES EXPERTISE (membre du Groupe LVDS) et non par LVDS.

Le vice-président informe que cette société a pour projet de réunir les cabinets comptables Vachal d'Ussel et Audy de Meymac au sein d'un cabinet unique situé sur le parc du Bois Saint Michel.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 6 abstentions, 1 voix contre et 87 voix pour, le conseil communautaire autorise le président à signer les actes de vente des lots n° 2 et 3 du parc d'activité du Bois Saint Michel dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

